



SPÉCIAL

CPE

RENTÉE 2019



RÉSOLUMENT AUX CÔTÉS DE LA PROFESSION !

Conformément à leurs engagements, nos représentants ont été disponibles et actifs tout au long de l'année passée dans la défense des intérêts des collègues face à l'administration. Nous vous en rendons compte dans cette publication de rentrée : actualité nationale de la catégorie (régime dérogatoire, temps de travail, internat d'excellence) compte rendu des opérations de carrière (mouvement, promotion, rendez-vous de carrière). Autre temps fort de l'année : les dernières élections professionnelles de décembre 2018 au cours desquelles la profession a réaffirmé le SNES-FSU dans son rôle d'organisation majoritaire. C'est une responsabilité dont nous mesurons l'importance. Conformément à nos valeurs, nous sommes déterminé·es à défendre la profession dans sa conception du métier CPE.

L'action syndicale profite à toutes et tous, directement ou indirectement, mais la force de l'action syndicale réside dans ses adhérent·es et ses militant·es. Sans adhérent·es, la représentation des personnels n'aurait ni cette capacité d'action ni sa légitimité. Se syndiquer, c'est promouvoir la défense collective de nos droits. C'est facile et utile !

Bonne rentrée à toutes et à tous !

rennes.snes.edu/pour-adherer.html



Gwénaél LE PAIH

Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne

Pour la catégorie CPE au SNES Bretagne



Catherine FLANT

CPE au collège Coppens, Lannion



Pierre-Yves MORÉ

CPE au lycée Victor Hugo, Hennebont



En septembre, j'adhère au SNES-FSU

RÉGIME DÉROGATOIRE : SUITE ET ... FIN ?

Le parlement propose une écriture de l'article 15 qui inscrit les CPE et les PsyEN parmi les personnels relevant du régime dérogatoire à l'article 10 de la loi de 1984 sur le statut général de la fonction publique. Il convient de rester toujours prudent. Même s'il a sans doute bien d'autres sujets de préoccupation en ce moment, le ministre nous a aussi habitués à tenter de passer outre et n'a peut-être pas dit son dernier mot, y compris en utilisant la voie réglementaire. En tout état de cause, s'il se félicite du résultat de l'action syndicale menée, le SNES-FSU restera vigilant et toujours très mobilisé sur ce dossier.

» www.snes.edu/Regime-derogatoire-suite-et-fin.html



TEMPS DE TRAVAIL DES CPE : STOP AU MÉPRIS !

Le rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF), s'en prend expressément aux CPE et à leur temps de travail. Elle met en doute le « contenu des tâches réalisées » (...) durant les quatre heures dévolues à l'organisation de leurs missions. « Il ressort que plus de 3 200 000 heures sont dues à l'administration chaque année »... évidemment aussitôt corrélés à un effectif de 2000 agents ! Ce rapport est donc aussi mensonger qu'insultant pour les CPE : **le SNES-FSU attend du ministre de l'Éducation nationale qu'il apporte clarification et à tout le moins un démenti.**

» www.snes.edu/Temps-de-travail-des-CPE-stop-aux-fake-news-stop-au-mepris.html



« INTERNAT D'EXCELLENCE », LE RETOUR

Le plan « Internat du 21^e siècle », c'est l'internat au service d'une vision libérale de l'école...

Objectif affiché : création de quelque 240 « internats à projets » de trois types pour y accueillir 13 000 élèves supplémentaires d'ici 2022. L'internat version Blanquer marque plutôt un retour dans le passé vers un système à deux vitesses qu'une réelle entrée dans les problématiques du XXI^e siècle. D'un côté des structures classiques pour 1300 internats, de l'autre, 240 structures labellisées « excellence » qui décrivent bien l'inspiration libérale de la politique éducative menée. Ce plan s'en prend aux métiers actuels et à ceux qui les exercent, n'hésitant pas à parler de « métiers de l'internat » et même d'un « manager d'internat », ou d'un « chef de projet ». Ce vocabulaire typique du nouveau management public éclaire d'un jour cru l'idéologie qui irrigue ce plan.

» rennes.snes.edu/plan-internat-du-xxie-siecle.html



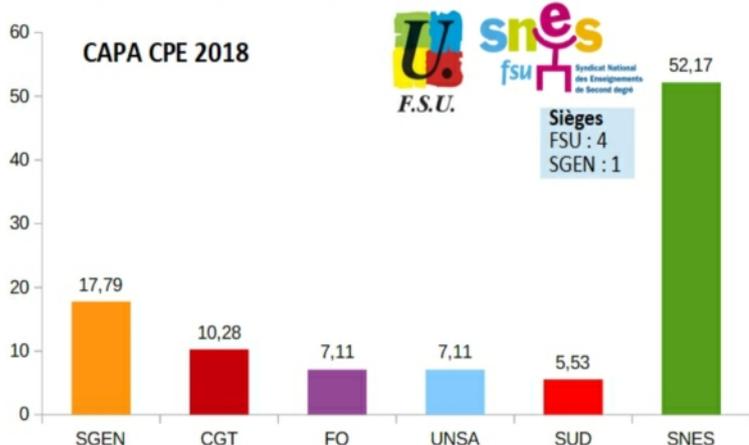
Stages de formation syndicale, réunions d'informations, pour les mutations : simulateur de vœux, publications et suivi individuel, SMS en sortie des commissions d'affectation (y compris le 12 juillet, depuis 2018), permanence militante accessible du lundi midi au vendredi soir...

Je soutiens le SNES, je me syndique !

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service (Voir grille des cotisations)
66% remboursés par les impôts !

BILAN DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

La profession se mobilise toujours autant avec 253 suffrages exprimés, soit 61 % des électeurs. Les listes SNES-FSU ont recueilli 132 voix, SGEN 45, FO 18, UNSA 18, CGT 26 et SUD 14. Le SNES-FSU obtient 52 % des suffrages et quatre sièges sur les cinq, le SGEN avec 18 % dispose du cinquième siège.



Bilan des élections professionnelles 2018 :

» rennes.snes.edu/elections-pro-participation-et-resultats.html



CARRIÈRE

Hors classe

Les nouvelles modalités de promotion de grade (liées à PPCR) sont un progrès, elles offrent plus de transparence et d'équité entre les collègues et elles facilitent le dialogue. **Le principe d'une carrière se déroulant sur deux grades est d'ores et déjà une réalité pour un grand nombre de collègues.** Sur les 20 promu·es, 9 collègues sont dans le 11^e échelon (cinq avec une ancienneté dans l'échelon inférieure à 1 an, trois égale à 1 an, un de 2 ans) et 11 collègues sont dans le 10^e échelon (neuf avec plus de 3 ans d'ancienneté, un de 2 ans et un de 1 an).



Compte-rendu de la CAPA des CPE – hors classe :
» rennes.snes.edu/compte-rendu-de-la-cap-a-des-cpe-du-20-juin-2019-hors-classe-classe.html

MOUVEMENT INTRA 2019 : EXCEPTIONNEL !

Le mouvement 2019 est exceptionnel par le nombre de mutations obtenues, grâce à l'action des élu·es du SNES-FSU. Toutefois, cinq postes restent vacants dans le Finistère. Ce mouvement est singulier car il s'agit peut-être du dernier mouvement où les élu·es ont pu garantir l'égalité de traitement entre les collègues. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter à notre déclaration préalable, ainsi qu'à notre compte-rendu en ligne.



Déclaration préalable de élu·es SNES-FSU :
» rennes.snes.edu/intra-declaration-prealable-unitaire-a-l-ouverture-des-fpma-jeudi-13-juin-2019.html

Compte-rendu du mouvement CPE :
» rennes.snes.edu/bilan-du-mouvement-cpe-intra-2019-un-mouvement-exceptionnel.html



VOS ÉLU·ES À LA CAPA DES CPE

- Titulaire Mme LAMELOISE Caroline - Collège Beaufeuillage - St Brieuc - 22
Suppléante Mme DREAN Isabelle - Collège Y. Coppens - Malestroit - 56
Titulaire M. MORE Pierre-Yves - Lycée V. Hugo - Hennebont - 56
Suppléante Mme FLANT Catherine - Collège Y. Coppens - Lannion - 22
Titulaire Mme PEMP Sandrine - Collège Alain - Crozon - 29
Suppléante Mme PAOLETTI Christine - Lycée R. Laënnec - Pont-L'Abbé - 29
Titulaire M. TROCHET-VOYEAUD Laurent - TZR Lycée Maupertuis - St Malo - 35
Suppléante Mme KHALFAOUI Sounia - Collège Kerhallet - Brest - 29

Classe exceptionnelle

Vivier 1 : Une seule promotion ! Les critères d'éligibilité demeurent trop restrictifs malgré de légères avancées. **Au total, 5 promotions sont perdues. Ce n'est pas acceptable ! Il faudra que les critères évoluent pour correspondre aux conditions d'exercice du métier de CPE.**

Vivier 2 : Le contingent était de quatre promotions. Trois collègues exerçant des missions académiques ont obtenu un avis **excellent et ont été promus.** **Nous avons fait remarquer que d'autres collègues pouvaient prétendre à de tels avis dans l'exercice de leur métier au quotidien sans pour autant avoir été valorisés de la sorte par l'IPR.**

» rennes.snes.edu/declaration-prealable-cap-a-du-20-juin-2019-promotions-de-grades-du-corps-des.html



« SE SYNDIQUER, C'EST SE BATTRE ! »

Pour agir ensemble ! défendre nos droits individuels et collectifs

Parce que ce n'est pas cher !

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service.
66% remboursés par les impôts !

Pour être tenu·e informé·e

Pour ne pas rester isolé·e !

Pour être conseillé·e dans sa carrière

rennes.snes.edu/pour-adherer.html

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél. : 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél. : s3ren@snes.edu

Retrouvez-nous sur
rennes.snes.edu

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré
24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes – Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : **Gwénaél Le Paih** – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : **Joël Mariteau** – Publication coordonnée par **Pierre-Yves Moré**

Impression : **GPO** - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 – Imprimé sur papier certifié Développement durable